

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du jeudi 21 septembre 2023  
**N° CP-2023-7-12-1**  
**N° applicatif 6860**

**12<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Service instructeur**  
Direction aménagement, contractualisation,  
ingénierie

**Service consulté**

### **PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRÊTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG**

Résumé : La collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUI arrêté de la Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg assorti d'observations.

Le projet de PLUI de la vallée de KAYSERSBERG a été arrêté une première fois le 8 décembre 2022.

Par délibération de la Commission Permanente n°CP-2023-2-12-2 du 13 mars 2023, un avis favorable assorti d'observations a été émis.

Suite aux avis des différentes Personnes Publiques Associées (PPA), mais aussi des communes (dont certaines ont émis un avis défavorable), le projet de PLUI a été repris et a été arrêté une seconde fois par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la vallée de KAYSERSBERG le 8 juin dernier.

A ce stade, il ne convient d'émettre un avis que sur les points émis dans notre avis initial non pris en compte et éventuellement si nécessaire sur les modifications apportées au projet initial résultant des remarques des différentes PPA.

Après analyse de ce second projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) arrêté, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLUI arrêté de la Communauté de Communes de la vallée de KAYSERSBERG dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet avis favorable est assorti d'observations dont la liste figure en annexe.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la DGA Attractivité / Direction de l'Aménagement, Contractualisation et Ingénierie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.